

CHAPELLE NOTRE-DAME DES MISSIONS

14 RUE DE MONTAUBAN, 69005 LYON

⇒ PHOTOGRAPHIES DU PROJET. ⇒ ESPACE DE TELECHARGEMENT.

• **PROJET** : RENOVATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DES MISSIONS DE LYON (69).

PROJET EN COURS.

• **MISSION** : MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE - BET FLUIDES.

• **LIVRAISON** : FIN 2009.

• **MAITRISE D'OUVRAGE** : CONGREGATION NOTRE-DAME DES MISSIONS.

• **ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE** : JONES LANG LASALLE.

• **SURFACE** : 700 M² ENVIRON SUR 4 NIVEAUX + COMBLES.

[\[FERMER LES INFOS\]](#)

DESCRIPTIF SOMMAIRE

RENOVATION DU BATIMENT "CHAPELLE" DANS LE CADRE DE LA SCISSION EN 2 BATIMENTS ACCOLES ; TRAVAUX COMPRENANT LA CREATION D'UN LIEU DE VIE POUR LES MEMBRES DE LA CONGREGATION, LA TRANSFORMATION DE LA CHAPELLE EN UN LIEU DE MEMOIRE AINSI QUE LA REMISE AUX NORMES DU BATIMENT (ACCESSIBILITE HANDICAPES, SECURITE THERMIQUE, ETC.).

DESCRIPTIF DETAILLE

CONSTRUITE ENTRE 1898 ET 1901 SOUS LA DIRECTION DE L'ARCHITECTE MARIUS GAILLARD, LA CHAPELLE FUT INAUGUREE EN MAI 1901 SOUS LA PRESIDENCE DU CARDINAL ARCHEVEQUE DE LYON, MGR COULIE. **LES VITRAUX ONT ETE CREEES PAR LE PEINTRE-VERRIER LUCIEN BÉGULE.**

LA CHAPELLE ET LE SITE DU 14, CHEMIN DE MONTAUBAN SONT ALORS LE SIEGE DE LA CONGREGATION. MAIS EN SEPTEMBRE 1901, LES RELIGIEUSES DE N.D. DES MISSIONS QUITTENT LA FRANCE, A LA SUITE DE LA LOI DE JUILLET 1901, RELATIVE AU « CONTRAT D'ASSOCIATION », VOTEE COMME UNE LOI DE COMBAT ET DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES CONGREGATIONS RELIGIEUSES. VERS 1923-1925, UNE PETITE COMMUNAUTE REVIENT A LYON, DANS LA MAISON OCCUPEE PAR UNE VINGTAINNE DE FAMILLES LOCATAIRES QUI, PROGRESSIVEMENT, QUITTENT LES LIEUX (LES DERNIERES VERS 1960). EN 1961-1962, AU MOMENT DU CENTENAIRE DE LA FONDATION DE LA CONGREGATION, DES TRAVAUX SONT ENTREPRIS POUR CREER UN ETAGE SUPPLEMENTAIRE AU-DESSUS DU REZ-DE-CHAUSSEE ; LA CHAPELLE EST ALORS COUPEE DANS SA HAUTEUR. EN 2008, LA CONGREGATION CEDE AUX MARISTES L'ENSEMBLE DU SITE DU 14, CHEMIN DE MONTAUBAN MAIS CONSERVE LA SEULE PROPRIETE DU BATIMENT DE LA CHAPELLE. AFIN DE POUVOIR LOGER LES MEMBRES DE LA CONGREGATION DEMEURANT SUR LYON DANS CE BATIMENT, DE LOURDS TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT SONT A PREVOIR.

LE BATIMENT "CHAPELLE" EST EN EFFET DEPOURVU DE ZONES DE VIE TELLES QUE CUISINE, SEJOUR, ETC. ACCOLE A UN AUTRE BATIMENT, IL NE POSSEDE AUCUN RESEAU INDEPENDANT : EN ELECTRICITE, EN CHAUFFAGE, EN EAU DE VILLE. TOUT EST DONC A CREER, A CONCEVOIR. DECISION EST PRISE DE SURELEVER LE NIVEAU RDC AFIN DE REDUIRE LES ALLEGES DES FENETRES, QUI SERONT TOUTES REMPLACEES AVEC MISE EN PLACE DE DOUBLE-VITRAGE. LE RDC ACCUEILLERA LES ZONES DE VIE COMMUNES AINSI QUE 3 CHAMBRES DONT UNE ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE ET 2 BUREAUX.

LA PARTIE LA PLUS LOURDE DE CETTE RENOVATION EST LA CREATION D'UN ESCALIER MONUMENTAL, ET LA MISE EN PLACE D'UN ASCENSEUR DESSERVANT L'ENSEMBLE DES NIVEAUX. POUR CES TRAVAUX, LA TOTALITE DES PALIERS EXISTANTS SONT DEMOLIS PUIS RECONSTRUITS EN INCLUANT LES TREMIES D'ESCALIER ET D'ASCENSEUR. POUR DES QUESTIONS DE REGLEMENTATION INCENDIE, LES PREMIERES VOLEES DE L'ESCALIER MONUMENTAL ONT ETE CONSTRUITES EN BETON PUIS, POUR DES QUESTIONS DE DELAIS ET DE POIDS, LES VOLEES SUPERIEURES SONT CONSTRUITES EN METAL AVEC HABILLAGE BOIS.